

# REFORCER SES COMPÉTENCES INFIRMIERES EN SOINS PALLIATIFS A DOMICILE : ÉVALUER, INTERVENIR, TRACER

DURÉE :

4H

Document mis à jour en décembre 2025

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES

0€

RESTE À CHARGE

INDEMNISATION

76€

PRIX : 136.8€

100% FINANCIÉ

NUMÉRO D'ACTION :  
**96592525297**

INTERVENANTE

CHRISTINE CATIE KINDEL,  
INFIRMIÈRE

PUBLIC CIBLÉ

INFIRMIER.ES

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le développement des soins palliatifs à domicile s'inscrit dans une dynamique de santé publique visant à respecter les préférences des patients en fin de vie, dont une majorité exprime le souhait de terminer leur vie à domicile. Ce choix nécessite une prise en charge globale, coordonnée et continue, rendue possible grâce à l'engagement des professionnels de santé de première ligne, au premier rang desquels figurent les infirmiers.

Selon le rapport de l'Observatoire national de la fin de vie (ONFV, 2013), près de 60 % des Français souhaitent mourir à domicile, mais seuls 25 % y parviennent effectivement. Le Baromètre Santé 2021 confirme que cette proportion reste stable malgré les progrès des dispositifs d'accompagnement.

Par ailleurs, d'après le rapport de la DREES (2022), environ 500 000 personnes ont besoin chaque année d'une prise en charge palliative en France, tous lieux confondus, dont plus d'un tiers pourrait être suivi à domicile, avec un accompagnement adéquat.

Les infirmiers, du fait de leur présence régulière, leur proximité avec le patient et leur rôle pivot dans la coordination des soins, sont des acteurs incontournables de la prise en charge palliative à domicile. Leur expertise clinique, leur capacité à évaluer les symptômes (notamment la douleur, la dyspnée ou l'anxiété), à ajuster sur prescription médicale les traitements prescrits, à accompagner les familles et à anticiper les situations de crise leur confère une place stratégique dans l'équipe interdisciplinaire.

Nous proposons la réalisation d'un audit clinique visant à évaluer les pratiques infirmières à domicile dans le cadre des soins palliatifs. Cette démarche vise à analyser la conformité des pratiques aux recommandations en vigueur (HAS, sociétés savantes), à identifier les éventuels écarts et à dégager des axes d'amélioration concrets.

Cet audit se déroule en deux tours espacés de trois mois :

Le premier tour permet de recueillir les données de terrain à partir de critères précis, afin d'identifier les écarts entre la pratique et les recommandations attendues.

Un plan d'amélioration des pratiques professionnelles (PAPP) est ensuite élaboré pour cibler les axes de progrès.

Le deuxième tour, réalisé trois mois plus tard, permet de mesurer les évolutions des pratiques et les effets des actions mises en place.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement professionnel continu, d'amélioration de la qualité des soins et de valorisation des compétences infirmières à domicile.

## ➤ **OBJECTIFS**

Dans sa pratique professionnelle, l'infirmière est capable de :

Identifier, évaluer et tracer de manière structurée la douleur, les signes cliniques et les besoins spécifiques d'un patient en soins palliatifs à domicile, à l'aide d'outils adaptés et validés.

Mettre en œuvre et documenter des actions de soins personnalisées, médicamenteuses ou non, visant à améliorer le confort, la qualité de vie et le soutien global du patient et de son entourage.

Assurer la traçabilité rigoureuse de ses observations et interventions dans le dossier de soins, en tenant compte du cadre réglementaire, éthique et interprofessionnel des soins palliatifs à domicile.

## ➤ **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

## COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

### Téléchargez vos documents.

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

### Premier tour - audit clinique.

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

### Actions d'améliorations de vos pratiques.

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

### Deuxième tour - audit clinique.

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

## **PRÉREQUIS**

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

## **ACCESIBILITÉ**

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

## **MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Les inscriptions se font depuis le site [www.mondcp.fr](http://www.mondcp.fr)

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES**

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION**

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

Attestation de réalisation en fin de formation.

## **ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

## **FREEFORMA**

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

Bureau administratif : 13 avenue de la Magalone, 13009 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.